

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA  
PROLONGATION DE LA RUE DU COMMANDANT SCHWEISGUTH ET LA CRÉATION  
D'UNE PLACETTE DE RETOURNEMENT**

**Le Maire de la commune de Molsheim,**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et plus précisément ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal N° 009/2/2020 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire – application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, et notamment son article 4 ;
- VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R.2123-1 ;
- VU** la procédure adaptée de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relative au prolongement de la rue du Commandant Schweisguth et la création d'une placette de retournement, publiée sous le n°AO-2545-0948 le 28/10/2025 sur la plateforme Marchés Online ;
- VU** l'offre des bureaux d'études TRANSPORTS TECHNOLOGIE CONSULT KARLSRUHE GMBH, SODEREF, OTE INGENIERIE, BEREST, EMCH & BERGER, ET SERUE INGENIERIE ;

**CONSIDERANT** l'utilité publique de prolonger la rue du Commandant Schweisguth et de créer une placette de retournement ;

**CONSIDERANT** la nécessité de l'assistance d'un maître d'œuvre pour suivre des travaux situés dans un secteur dense en habitation et visant à la création d'un nouvel aménagement ;

**CONSIDERANT** que l'article L2124-1 du Code de la commande publique impose de conclure des marchés selon une procédure formalisée si le montant hors taxes du marché est supérieur aux seuils européens ;

**CONSIDERANT** que la mission de maîtrise d'œuvre relative au prolongement de la rue du Commandant Schweisguth et la création d'une placette de retournement est estimée à 40 000,00 € HT ;

**CONSIDERANT** que l'offre du Bureau d'études SODEREF présente un caractère économiquement avantageux et remplit les besoins de la Ville de Molsheim ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relative au prolongement de la rue du Commandant Schweisguth et la création d'une placette de retournement au bureau d'études SODEREF pour un montant de 7 600,00 € HT.

**Article 2<sup>ème</sup> :**

D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal ;

**Article 3<sup>ème</sup> :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Service des affaires juridiques et de la commande publique ;
- Service des finances.
- Registre

Fait à MOLSHEIM, le 11 février 2026



Le Maire,

Laurent FURST

**Voies et délais de recours :**

*Si vous estimez que la présente décision est contestable :*

- *La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux devant le Maire. En l'absence de réponse à votre recours gracieux à l'expiration d'un délai de deux mois vous avez la possibilité de former un recours contentieux (article R.421-2 du Code de justice administrative).*
- *La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours contentieux, dans les conditions prévues aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, devant le Tribunal administratif de Strasbourg, sis 31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 STRASBOURG – Tel : 03 88 21 23 23 – courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr).*